



COMMUNE DE GORBIO

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 25 MARS 2025

RAPPORT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
BUDGET COMMUNAL 2024 -



AFFECTATION DU RESULTAT 2024

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2022-21 en date du 27 juin 2022 approuvant la mise en place du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024, la commune de Gorbio le présente cette année pour la 1^{ère} fois.

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

RESULTATS 2024

Pour la section de fonctionnement : Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à + 63 913€ soit 1 139 606 € de dépenses et 1 203 520€ de recettes.

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 1 131 106€ et les recettes réelles à 1 203 520€.

En conséquence : l'excédent cumulé de clôture s'élève au 31/12/2024 à : +774 951€

Pour la section d'investissement : Le résultat 2024 est déficitaire avec - 738 860€ pour un résultat cumulé excédentaire de + 519 220€ hors RAR.

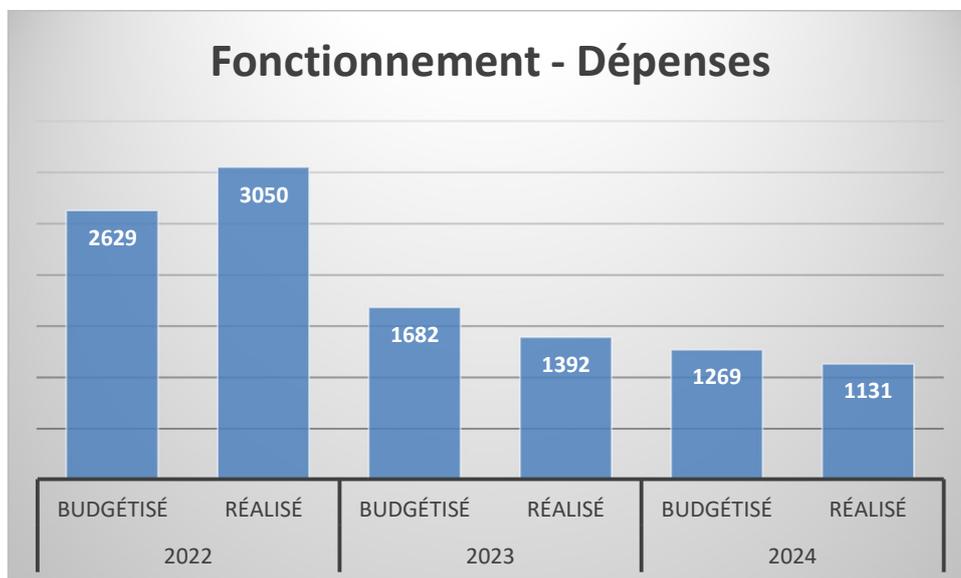
La commune a finalisé la construction de la Maison d'Assistante Maternelle (MAM) et l'installation de la vidéoprotection, procédé aux travaux de rénovation de l'appartement place de la République et réalisé les travaux d'aménagement de l'agence postale en Mairie.

Ainsi, à la fin de l'exercice 2024, il demeure 179 134€ de RAR (soit 91 227€ de dépenses et 270 361€ de recettes non perçues). Ils correspondent aux dépenses engagées non encore payées et concernant les recettes, il s'agit essentiellement du solde des subventions afférentes à la construction de la MAM.

I-SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ LES DEPENSES :

TOTAL DES DEPENSES REELLES 2024 : 1 131 106 € représentant 731€ de dépenses/hab.



Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent ainsi :

- ✓ Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 56% des dépenses avec 632 760€ (+3%)
- ✓ Les charges générales (chapitre 011) constituent 31% des dépenses avec 348 258€ (-3%)
- ✓ Les autres charges de gestion (chapitre 65) représentent 12% des dépenses soit 140 616€ (-7%)

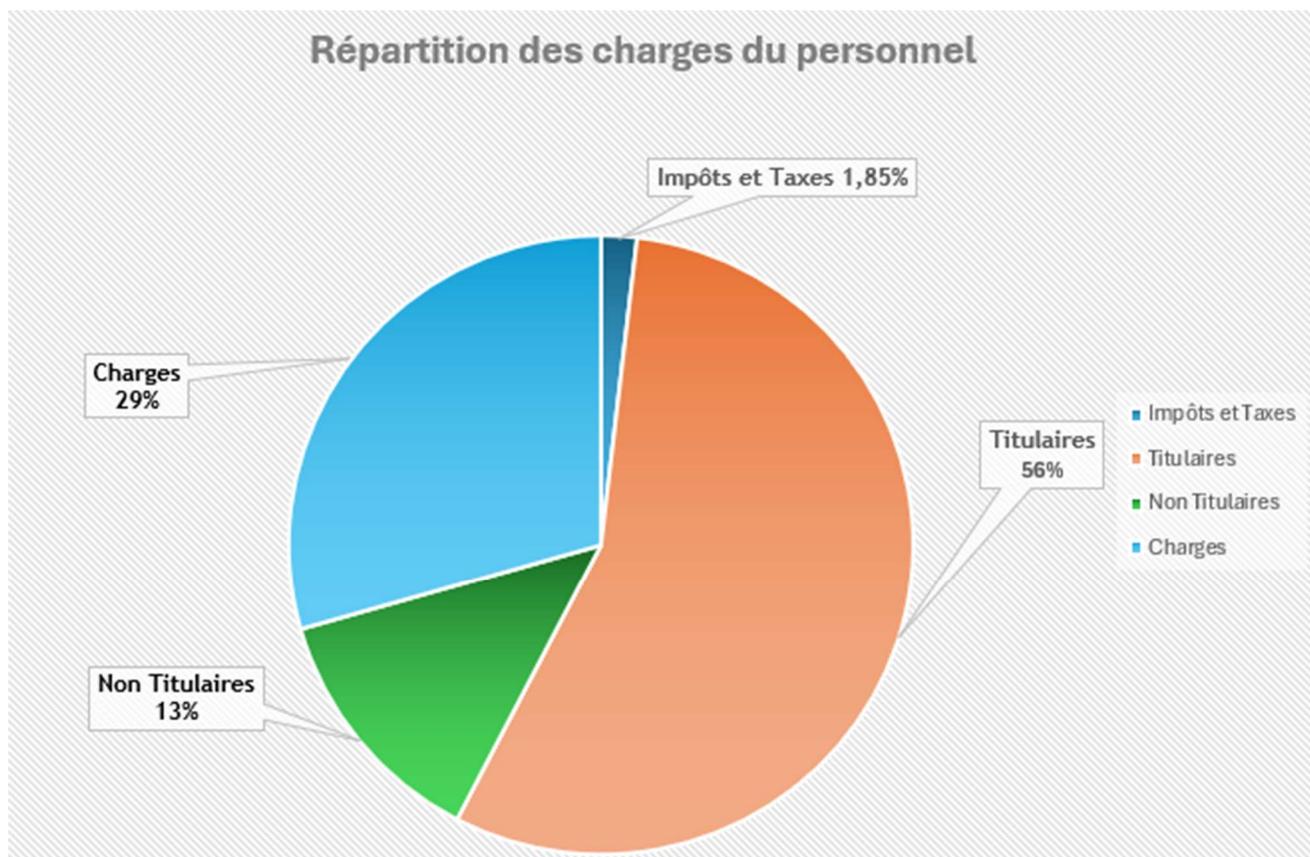
REPARTITION DES PRINCIPALES DEPENSES PAR CHAPITRE

LES CHARGES DE PERSONNEL (012) : 632 760€ + 3% (56% des dépenses réelles soit 23% des dépenses totales)

En 2024, les dépenses du 012 s'élèvent 632 760 € soit 56% des dépenses réelles avec une évolution de 3% par rapport à 2023, soit 398€/habitant, en diminution par rapport à 2023.

L'impact essentiel de la hausse est lié à la hausse des cotisations et taxes, des charges de sécurité sociale et prévoyance ainsi que l'évolution des carrières et à la stagiairisation d'agents.

Répartition des charges du personnel



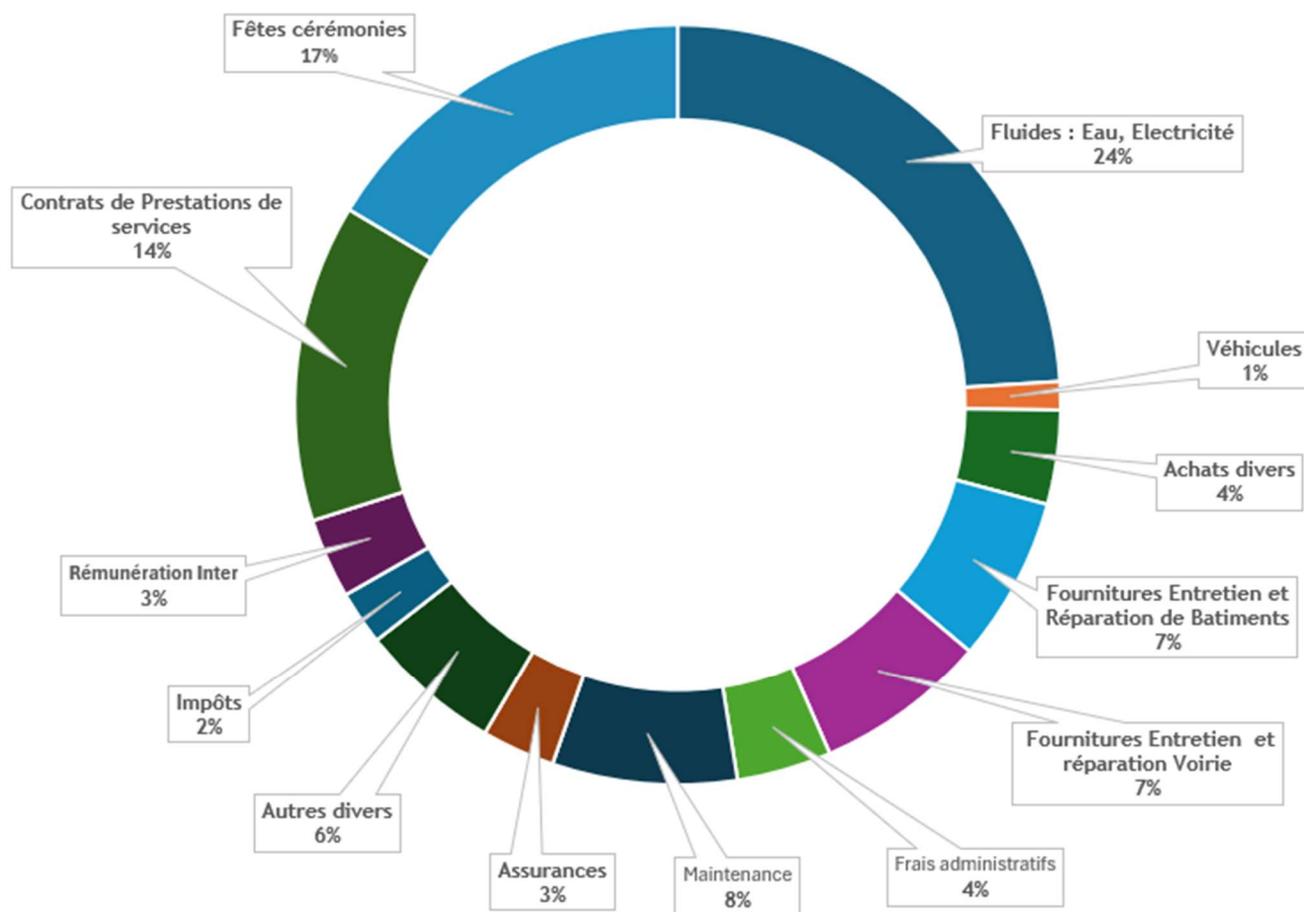
L'évolution des charges de personnels est liée à l'évolution des carrières, du point d'indice et du SMIC mais aussi des taux cotisations sociales patronales imposées.

LES CHARGES GENERALES (011) : 348 258€ - 3% (31% des dépenses réelles et des dépenses totales)

Les dépenses significatives sont liées aux :

- ✓ Fluides : 1^{er} poste de dépenses soit 24% des charges malgré une nouvelle baisse des consommations d'eau et une stabilisation des frais d'électricité
- ✓ Frais de services extérieurs pour publicité, publications et relations publiques (intégrant les fêtes, cérémonies, imprimés,...) représentant 16.4% des charges du chapitre malgré une baisse de 10% par rapport à l'année précédente
- ✓ Frais de restauration scolaire (+7.7%) qui représentent 13.5% des dépenses

REPARTITION DES CHARGES GENERALES



ZOOM SUR LES DEPENSES DE BIENS COMMUNAUX :

Le coût global des dépenses de fonctionnement à destination des biens communaux (y compris fluides, vérification et maintenance, entretien ménager) s'élève au total à 140 000€ soit 12% des dépenses réelles avec principalement 37% des dépenses à destination des établissements scolaires, 25% pour les salles communales et 12% pour la Mairie.

ZOOM SUR LES DEPENSES A DESTINATION DE LA JEUNESSE :

- **ECOLES:**

Depuis la rentrée 2024, les écoles accueillent 98 enfants au total dont 59 en élémentaire et 39 en maternelle.

Une politique de refus de dérogations permet aujourd'hui de n'avoir qu'une seule dérogation en cours (vers RCM) ce qui, au-delà de pérenniser le maintien de la 3eme classe ouverte en primaire, limite le coût lié au versement des frais de scolarité (env.800€ en 2024).

L'école élémentaire Brun Domenego :

Sur les 59 élèves inscrits, 55 vont à la cantine, 34 sont inscrits à la garderie le matin, une trentaine à celle du soir dont une dizaine après 17h.

L'ensemble des frais de personnel nécessaire au fonctionnement de la structure s'élève à **54 000€** (garderie, encadrement cantine, préparation des repas, nettoyage)

Le coût de fonctionnement du bâtiment sur l'exercice 2024 s'élève à **9 900€**.

L'école maternelle Jacqueline Dental :

Sur les 39 enfants sont inscrits, 38 vont à la cantine et 21 sont inscrits à la garderie du matin, environ 25 à celle du soir dont une quinzaine après 17h.

Le coût de l'accompagnement scolaire (ATSEM) est de 37 200€ pour l'année scolaire.

L'ensemble des frais de personnel nécessaire au fonctionnement de la structure s'élève à **103 000€** (garderie, encadrement cantine, ATSEM, préparation des repas, nettoyage)

Le coût de fonctionnement du bâtiment sur l'exercice 2024 s'élève à **14 600€** (dont 8 700 € de fluides).

Synthèse :

Le coût total des frais de personnel en lien avec les écoles avoisine les **157 000€** et celui de fonctionnement des 2 bâtiments (fluides, entretien, maintenance, assurance) s'élève à **24 500€**.

S'ajoute à cela les prestations réglées à Régali et Saveurs pour la livraison des repas : **56 600€**.

Soit un total de frais de fonctionnement des 2 structures avoisinant les **238 000 €**.

Les recettes de cantine s'élèvent à 58 260€ (dont 2530€ de participation du CCAS pour une moyenne de 20 enfants bénéficiant d'une aide de 1€/repas selon le quotient familial) et celles de la garderie à 6 235€.

Soit un total de recettes de fonctionnement des 2 structures avoisinant les **64 500 €**.

Le reste à charge de la commune s'élève donc à 173 500€ soit 1 770€/enfant

Par ailleurs, les écoles ont bénéficié également d'achats de fournitures pour un montant avoisinant les 5 900€ dont 1 645€ sont pris en charge par la fondation Brun Domenego. (départs en 6^{ème}, cadeaux de Noël)

- **NAVETTE COMMUNALE :**

Depuis plus de 4 ans ce service gratuit permet de faciliter les trajets du matin entre les 2 écoles pour **24 enfants**. Il est à noter qu'afin d'assurer la sécurité des enfants et le respect des horaires, 3 rotations ont été mises en place. **Le coût des frais de personnel s'élève à 4 800€** (à cela s'ajoute les frais liés au véhicule)

- **CENTRE AERE :**

Pour le centre aéré, la commune a souhaité en 2024 poursuivre sa collaboration avec le service jeunesse de Menton, cette initiative intercommunale est appréciée et soutenue par la CAF.

Ainsi, le Centre aéré 2024 a accueilli 53 enfants dont 22 de moins de 6 ans et 31 enfants de + 6 ans du 8 juillet au 26 juillet 2024 sur le thème « Sport et bien être dans nos terres d'accueil de loisirs », 3 semaines contre 4 en 2023 afin de permettre la réfection de la toiture de l'école primaire qui accueille celui-ci.

Le centre aéré a été un franc succès avec une fréquentation moyenne de 32 enfants.

Par ailleurs, la seconde convention signée avec la commune de Menton a permis de mettre en place un partenariat pour que les enfants gorbairins soient accueillis dans leurs structures d'accueil de loisirs maternels et élémentaires les mercredis et lors des vacances scolaires en dehors du mois de juillet (centre aéré sur la commune de Gorbio).

Le coût global s'est élevé à 28 900 € (hors valorisation de mises à disposition des locaux et frais de personnel pour la période de juillet)

AUTRES CHARGES DE GESTION (CHAPITRE 65) : 140 616€ -7% (14% des dépenses réelles)

Elles correspondent à divers versements : indemnités élus, subventions diverses, contributions obligatoires...

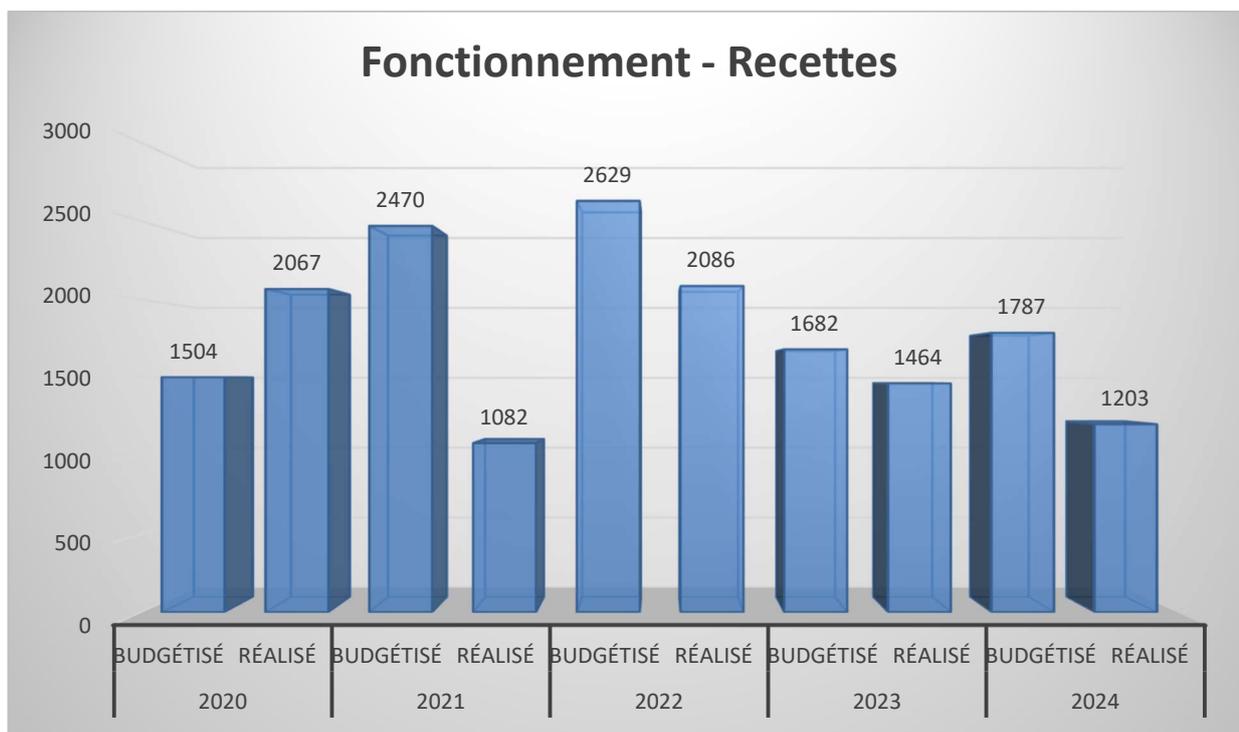
Les indemnités élus et charges afférentes obligatoires représentent 54.2% du chapitre avec toutefois une baisse de 7% par rapport à 2023 qui se justifie en partie par la diminution des indemnités élus au 4^{ème} trimestre 2024.

Concernant les contributions obligatoires, elles s'élèvent à 44 527€ soit environ 32% des dépenses du chapitre avec une évolution de + 6.32%.

Ces contributions se répartissent entre la participation versée aux autres communes pour les frais de scolarité liés aux dérogations scolaires en cours (2%), le coût du centre aéré (58%) et la participation aux travaux d'éclairage public (39%) versée au SICTIAM incluant la régularisation des appels de cotisation non effectués depuis 2020 (7 600€ en 2024) suite au transfert de gestionnaire entre le SDEG et le SICTIAM.

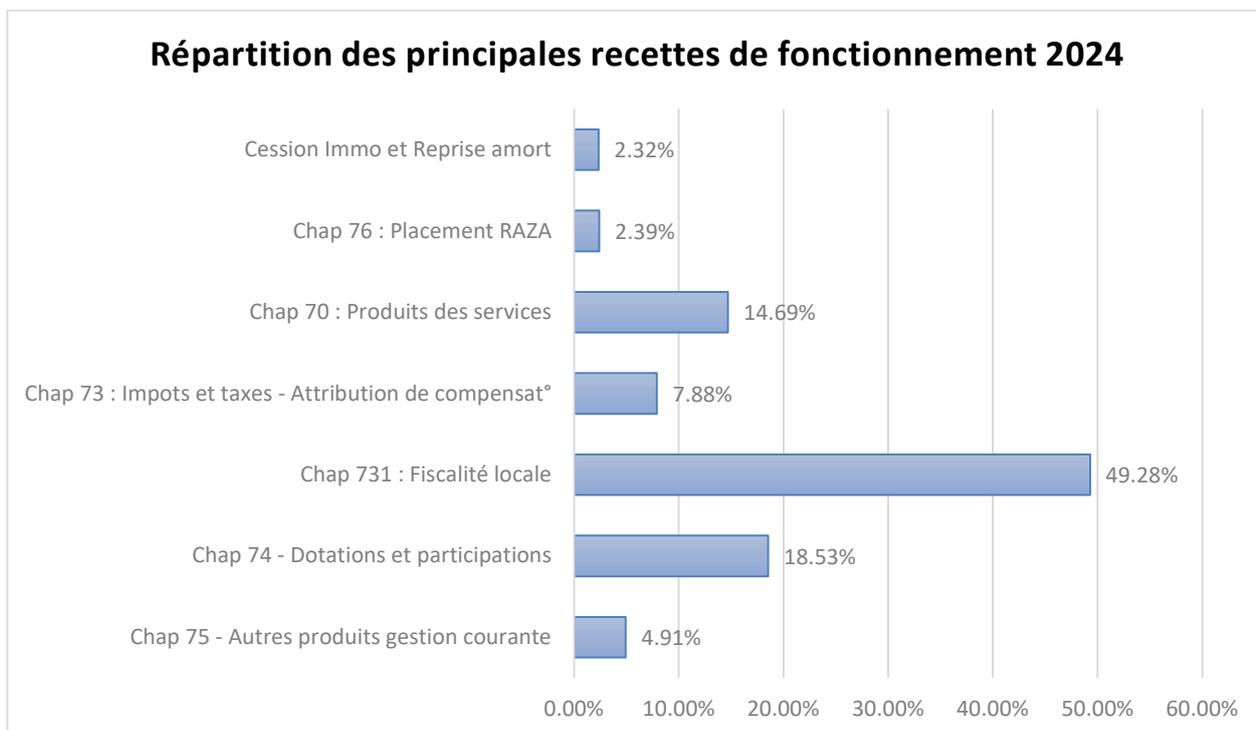
➤ **LES RECETTES :**

TOTAL DES RECETTES REELLES 2024 : 1 203 520 € représentant 777€ de recettes/hab.

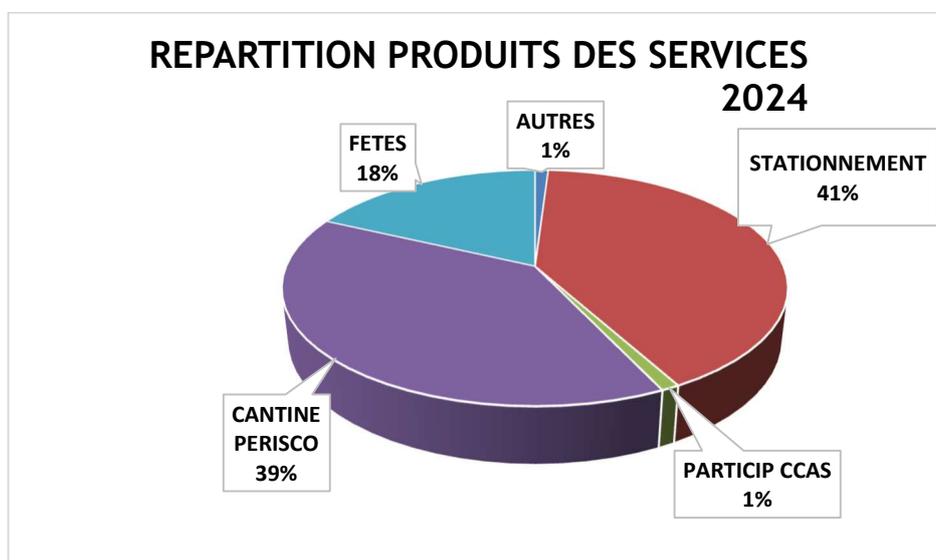


La répartition de ces recettes montrent l'importance des recettes liées à la fiscalité et aux dotations et attributions de compensations qui représentent à elles seules plus de 75% des recettes.

Répartition des principales recettes de fonctionnement 2024

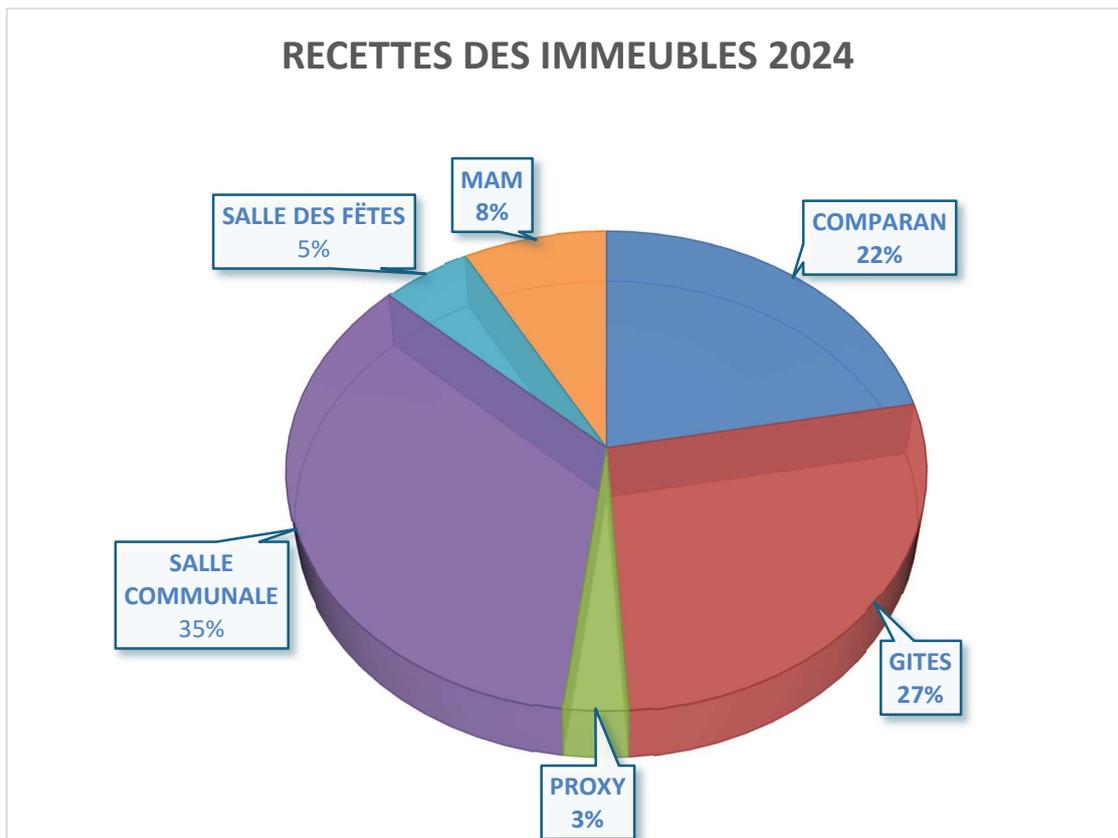


Les produits de services et ventes diverses représentent eux 14.69% des recettes réelles totales. Ces recettes sont principalement liées aux services périscolaire (cantine, garderie, centre aéré) ainsi qu'aux droits de stationnement et redevances d'occupation du domaine public (principalement les antennes). A noter une recette exceptionnelle en 2024 de 17 659€ suite à des appels de régularisation concernant les redevances des antennes.



Quant aux autres produits de gestion courante (4.91% des recettes réelles totales), ils englobent des remboursements divers (Brun Domenego, assurances,...), des dons mais essentiellement les revenus des immeubles (incluant l'appartement du Comparan, le local occupé par Proxi, la MAM mais aussi la location des salles et gites) qui s'élèvent à eux seuls à plus de 42 500€

RECETTES DES IMMEUBLES 2024



En conclusion les dépenses réelles de fonctionnement représentent un budget de 731€/hab pour 777€/hab de recettes.

L'analyse prospective des dépenses ainsi que les efforts pour les contenir ont permis un excédent sur une année qui a connu une inflation aux alentours de 2%.

Il conviendra de poursuivre cette analyse des dépenses ainsi que la gestion optimisée des ressources afin de palier en partie à l'impact de l'inflation et aux augmentations de charges.

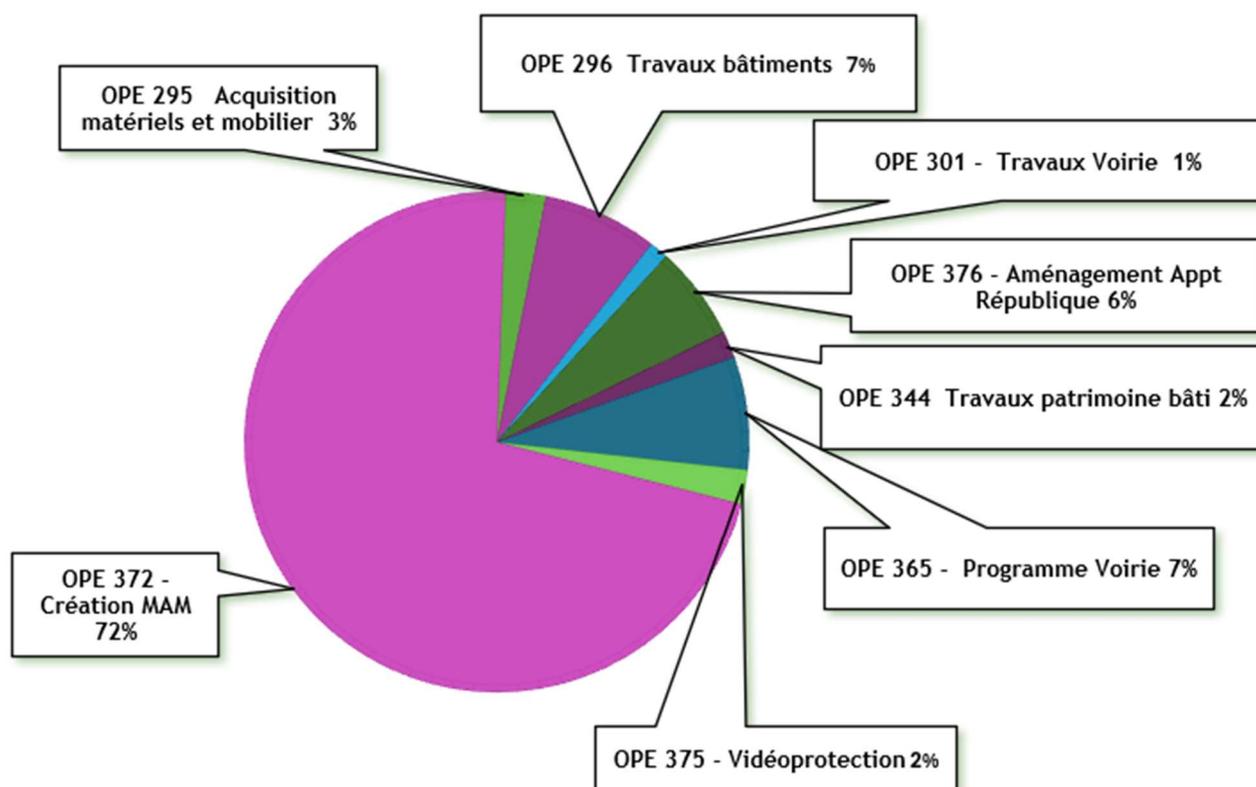
II-SECTION D'INVESTISSEMENT :

➤ LES DEPENSES

LES DEPENSES GLOBALES 2024 s'élèvent à 1 417 638€.

Les dépenses d'équipement, hors opérations d'ordre non budgétaire (aucune écriture en 2024) et remboursement de l'emprunt, s'élèvent à 1 377 914€, ce qui représente un ratio de 890€ d'investissement/habitant.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 PAR OPERATION



La principale dépense de l'exercice 2024 concerne les travaux de construction de la MAM (opération 372) pour 966 828€ (68% des dépenses réelles).

Les travaux d'entretien courant des bâtiments (opération 296), représentant 7.03% des dépenses réelles concernent principalement les écoles :

- Ecole maternelle : paiement des travaux de réaménagement de la cour (report de 2023) auquel se sont ajoutés de petits travaux soit une dépense totale de 40 090€.
- Ecole primaire : Rénovation de la toiture, réfection de la verrière, changement chauffe eau et centrale d'alarme pour un montant global de 30 710€.

L'opération 365 « Programme voirie » (6.93% des dépenses) a permis de réaliser le confortement du talus Chemin St Sauveur.

Concernant les acquisitions de matériels divers (opération 295), elles ont représenté 2.46% des dépenses pour 34 852€. Les principales dépenses de cette opération se répartissent ainsi :

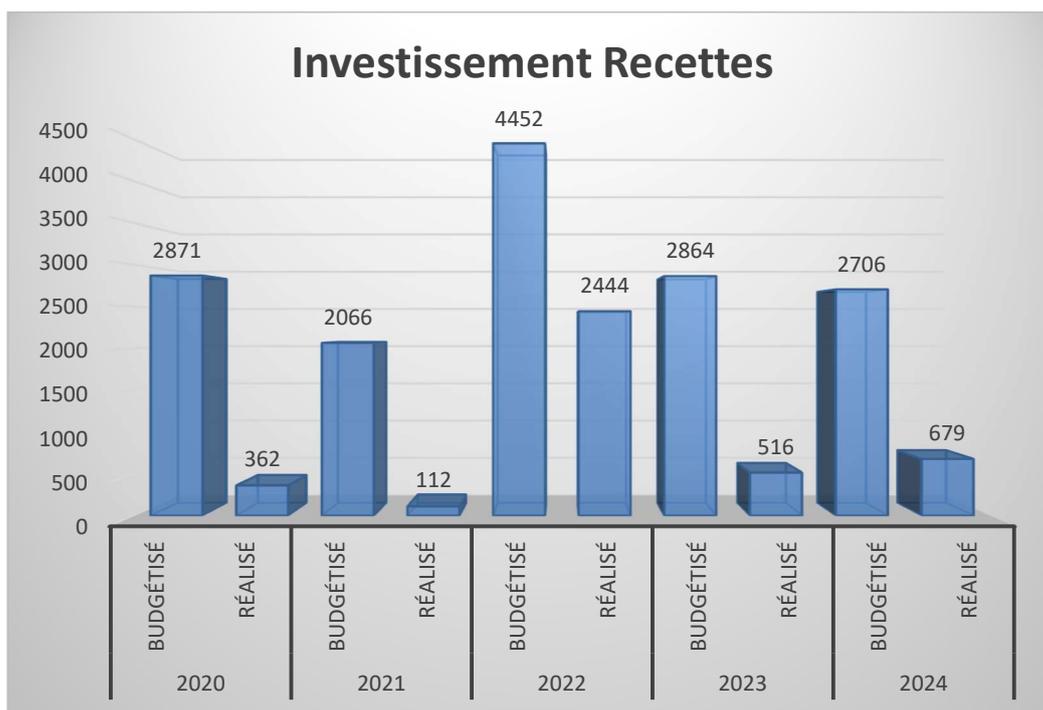
- 42.3 % pour des achats de matériel et logiciel informatique (14 725€) correspondant en grande partie à la refonte du site internet
- 9.6 % pour des achats de mobilier (3 350€) lié essentiellement au réaménagement du bureau du 1^{er} étage de la Mairie.
- 39.9 % pour des achats de matériels divers (13 900€) dont l'acquisition de bancs pour l'école maternelle, des barnums et tables/chaises pour les festivités, des réfrigérateurs pour la salle Monin,...

Par ailleurs, des travaux et aménagement sur l'espace public ont été effectués avec :

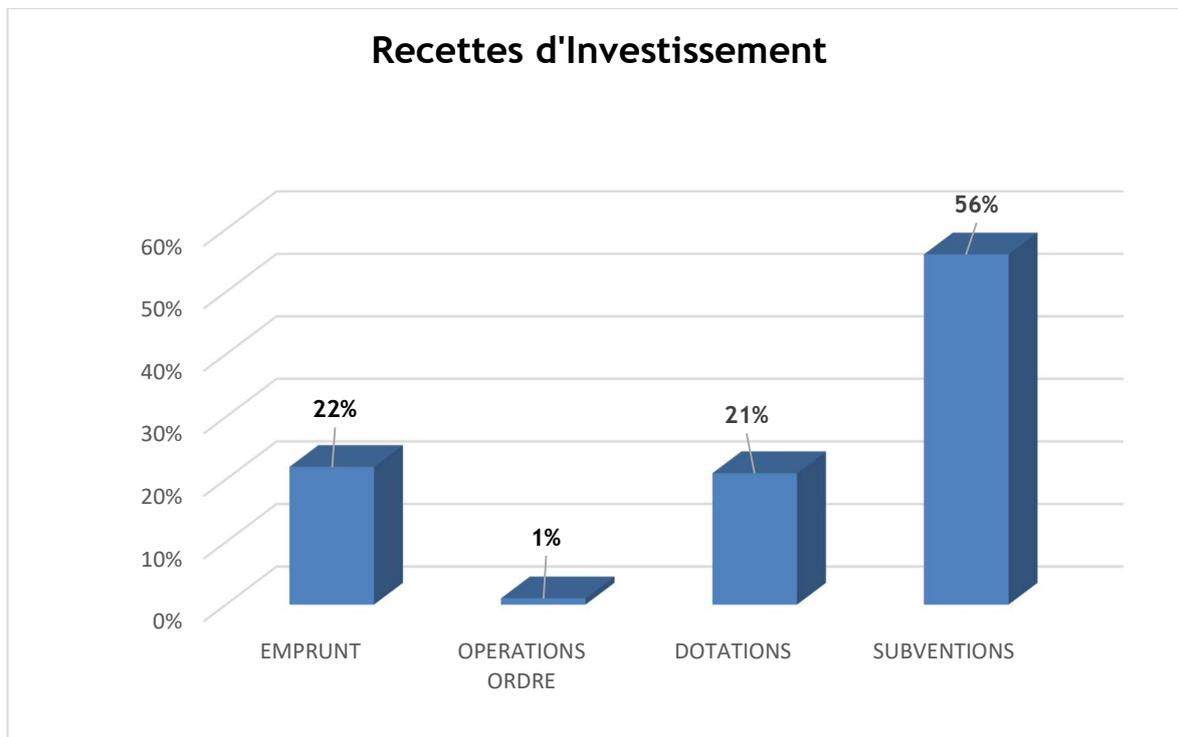
- Aménagement de l'appartement place de la République pour un montant de 81 800€
- Paiement du solde de la restauration des fresques de l'Eglise St Barthélémy pour environ 23 000€
- Finalisation de l'installation de la vidéoprotection pour 29 730€
- Aménagement de l'agence postale en Mairie pour un montant 21 270€
- Des travaux de sécurisation de l'Ilot de Ruines pour 16 080€ et 1 025€ d'études
- Des travaux de voirie pour 16 280€ (aménagement d'un parking 2 roues, marquage de places, portique Chemin de la Coupière et réfection de la « calade de l'Orme »
- Des expertises et études géotechniques ont également été réalisées au cimetière pour un montant de 11 040€.

➤ LES RECETTES

Les recettes globales d'investissement 2024 s'élèvent à 678 780€ dont 520 280€ recettes réelles (77% des recettes).



Les recettes réelles sont liées au versement de subventions d'investissement concernant des projets de travaux terminés ou des acomptes sur travaux en cours (378 100€ perçus) et aux dotations liées au versement du FCTVA et de la TAM (140 270€)



Aussi, certaines subventions notifiées (et non sollicitées car en attente de la finalisation des projets/dossiers) ont été reportées en 2025 soit **270 360€** de recettes prévues non encore encaissées.

Ces restes à réaliser correspondent aux subventions notifiées en cours non versées et se répartissent comme suit :

- 44 922€ de la CAF (pour la MAM)
- 100 000€ de la Région (pour la MAM)
- 68 178€ du Département (pour le solde du programme de voirie 2023 et celui de la MAM)
- 59 260€ de fonds de concours CARF (pour la MAM)

Ainsi, l'excédent des exercices antérieurs cumulé (1 258 078€) et les restes à réaliser de l'exercice 2024 (+ 179 134€) permettent un report de crédit d'investissement de 519 220€ (001 en 2025).

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Considérant que le résultat cumulé de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 774 950€ (+63 950€ en 2024), il est proposé d'affecter l'intégralité de cet excédent à la section de fonctionnement (002) comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	63 913.29 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	711 037.95 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	774 951.24 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	519 220.33 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	179 134.49 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 774 951.24 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	774 951.24 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €